



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Montpellier pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Campagne 2009

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

« CULTURES MARINES »

SESSION 2009

Durée : 2 heures

Coefficient : 2

EPREUVE E2.1

GESTION

Matériel autorisé :

Calculatrice électronique réglementaire : autonome, non imprimante à entrée unique par clavier

(circulaire 99-186 du 16.11.99).

Le prêt entre candidats est interdit

**Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Ce sujet comporte 14 pages numérotées de 1/14 à 14/14**

ETUDE DE CAS ACTIVITES PROFESSIONNELLES	PAGES	ANNEXES A CONSULTER	DOCUMENTS A RENDRE	BAREME
<p align="center">DOSSIER A</p> <p>▶ Effectuer une répartition des charges indirectes. ▶ Calculer des résultats par secteur d'activité. ▶ Interpréter les résultats obtenus.</p>	4	<p align="center">Annexe1 Page 5</p> <p align="center">Annexe 2 Page 6</p>	<p align="center">Document 1 Page 9</p> <p align="center">Document 2 Page 10</p>	26 points
<p align="center">DOSSIER B</p> <p>▶ Etablir un plan d'amortissement. ▶ Présenter un tableau de remboursement d'emprunt. ▶ Comparer des modes de financement et choisir la meilleure option.</p>	4	Annexe 3 Page 7	<p align="center">Document 3 Page 11</p> <p align="center">Document 4 Page 12</p> <p align="center">Document 5 Page 13</p>	22 points
<p align="center">DOSSIER C</p> <p>▶ Effectuer la déclaration la TVA.</p>	4	Annexe 4 Page 8	Document 6 Page 14	12 points
TOTAL DES POINTS OBTENUS				/60

Attention !

Les documents à compléter et à rendre ne sont remis qu'en un seul exemplaire.
Aucun exemplaire supplémentaire ne sera remis aux candidats pendant le déroulement de l'épreuve.

Contexte :

La S.C.E.A. OCEAN, située sur le traict du Croisic en Loire Atlantique, produit des huîtres creuses qu'elle commercialise auprès des grossistes et des particuliers ainsi que des coques vendues essentiellement auprès des conserveries espagnoles.

Présentation de l'exploitation :

Activité : conchyliculture

Forme juridique : S.C.E.A. (Société Civile d'Exploitation Agricole)

Régime fiscal Réel normal + TVA

Nombre d'associés : 2

Surface en propriété : 15 ha

Surface en fermage : 14,25 ha

U.T.H. : (Unités Travail Humain) : 8 dont 2 associés exploitants

Production : 92 tonnes de coques et 140 tonnes d'huîtres creuses.

Exercice comptable : du 1^{er} avril au 31 mars

Votre mission :

Les associés de la SCEA vous demandent de poursuivre les travaux analytiques qu'ils ont entrepris.

Ils vous confient également l'étude financière d'un projet qu'il souhaitent réaliser.

Ils vous demandent, enfin, d'effectuer la déclaration de TVA

Les trois dossiers sont indépendants.

DOSSIER A : Comptabilité analytique

Les responsables de l'entreprise ont décidé de mettre en place une comptabilité analytique afin de mieux connaître leurs résultats par activité.

A partir du compte de résultat de l'exercice 2008/2009 (ANNEXE 1) et des renseignements fournis en ANNEXE 2 :

A-1 Compléter le tableau de répartition des charges (**Document 1**).

A-2 Calculer les résultats par secteurs (**Document 2**).

A-3 Indiquer l'activité la plus rentable en justifiant la réponse.

DOSSIER B : Etude de projet

L'entreprise expédie 95% de sa production de coques à des conserveries espagnoles. Actuellement, le marché est porteur et les prix sont rémunérateurs (2,50 €/kg en moyenne). Mais cette très grande dépendance préoccupe les associés qui ont décidé de créer une petite unité de transformation de coques.

Le projet porte sur la mise en barquettes, sous atmosphère modifiée, de chair de coques cuites, prêtes à l'emploi. La cible visée est la restauration locale. Le site est réputé pour ses coquillages et bénéficie d'un important afflux touristique estival.

De plus, la zone conchylicole est classée en zone de salubrité B, les coques transformées seront donc exclues de l'obligation de passage en purification.

Après étude des offres reçues des fournisseurs, les associés vous transmettent en ANNEXE 3 :

- le devis relatif au matériel de cuisson annoté par le Centre de Gestion Agricole,
- l'offre de prêt du crédit maritime ;
- l'offre de crédit bail de la Société CREDILEM.

A partir de cette documentation :

B-1 Compléter le plan d'amortissement du matériel (**Document 3**) ;

**Amortissement linéaire sur 5 ans.
Mise en service le 1/04/2009**

B-2 Compléter le tableau de remboursement de l'emprunt (**Document 4**) ;

Remboursement par annuités constantes

B-3 Etablir la comparaison entre les deux modes de financement (**Document 5**).

B-4 Préciser le mode de financement le plus avantageux pour l'entreprise.

DOSSIER C : Déclaration fiscale

Le comptable de l'entreprise a rassemblé en ANNEXE 4 les renseignements nécessaires à la déclaration de TVA du mois de Mai 2009 et vous demande de compléter l'imprimé CA3. (**Document 6**)

ANNEXE 1
COMPTE DE RESULTAT
Du 1/04/2008 au 31/03/2009

CHARGES		PRODUITS	
Achats d'emballages	8 843	Ventes d'huîtres	355 963
Achats d'animaux	70 531	Ventes de coques	208 891
Achats autres matières premières	10 205	Variation stock huîtres	-24 658
Approvisionnements	27 117	Variation stock coques	13 189
TOTAL ACHATS ET APPROVISIONNEMENTS	116 696	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	553 385
Locations	34 638		
Entretien et réparations	21 587		
Primes d'assurances	5 139		
Honoraires	7 872		
Cotisations professionnelles	2 759		
Transports et déplacements	3 982		
Services extérieurs divers	17 444		
TOTAL SERVICES EXTERIEURS	93 421		
Taxes foncières	5 975		
TOTAL IMPOTS ET TAXES	5 975		
Rémunérations des salariés	106 155		
Cotisations sociales salariés	21 231		
Charges sociales exploitants	14 900		
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	142 286		
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	57 082		
CHARGES FINANCIERES	17 038		
TOTAL DES CHARGES	432 498	TOTAL DES PRODUITS	553 385
RESULTAT (BENEFICE)	120 887	RESULTAT (PERTE)	
TOTAL	553 385	TOTAL	553 385

ANNEXE 2

L'étude analytique des comptes a permis de faire apparaître :

- un centre auxiliaire : frais administratifs et généraux
- deux centres principaux : activité « huîtres » et activité « coques »

Les clés de répartition suivantes ont été déterminées :

1) Répartition primaire

Charges à répartir	Frais administratifs et généraux	Activité huîtres	Activité coques
Achats et approvisionnements		90%	10%
Services extérieurs	10%	35%	55%
Impôts et taxes	100%		
Charges de personnel	6/36	18/36	12/36
Amortissements	10%	70%	20%
Frais financiers	100%		

2) Répartition secondaire :

Le centre auxiliaire se répartit à 70% pour l'activité huîtres et à 30% pour l'activité coques.

ANNEXE 3

SOFINOX
Rue A Fresnel
17184 PERIGNY

Le 15 Mars 2009

Marmite de cuisson capacité 400 litres

Dim 1100X690X550 mm

Boîtier digital avec programmateur

Puissance 18 kW

Prix HT : 9 300 €

Operculeuse tout inox AISI 304

Dim 600X700X1410 mm

Régulation électronique de température

Consommation 6 kWh

Poids 180 Kg

Prix HT : 27 320 €

DEVIS

Nous estimons que les deux composants matériels sont à amortir selon les mêmes modalités ; à l'issue de la durée de vie, leur valeur résiduelle est nulle.

Centre de gestion agricole

CREDIT MARITIME

Votre demande de prêt

Nominal : 29 500 €

Durée : 5 ans

Taux d'intérêt annuel : 5,80%

Remboursements par annuités constantes

Montant de l'annuité : 6 965,13 €

Date de la 1^{ère} échéance : 1/04/2009

CREDILEM

Notre offre :

Durée : 5 ans

Loyers trimestriels de 2 235 € HT

Aucun apport personnel

Pas de dépôt de garantie

Possibilité de rachat du bien en fin de période pour 5 % de la valeur HT du matériel.

ANNEXE 4

Données relatives à la déclaration de TVA

Journal des achats :

Achats de matières premières et autres charges H.T. : 11 860 € dont 3 350 € au taux de 5,5 %

Journal des ventes :

Ventes de produits HT :

- France : 21 071 € (TVA 5,5 %)
- Espagne : 17 914 €

Journal des opérations diverses :

Achat d'un matériel de pesage : 2 750 € HT (TVA taux normal)

Cession d'un local de vente : 32 400 €. Ce bien avait été acquis pour 29 800 € HT en février 2004 (TVA taux normal).

Les déductions afférentes aux biens constituant des immobilisations doivent faire l'objet d'une régularisation en cas de cession. Cette régularisation se traduit par le reversement d'une fraction de la taxe antérieurement déduite.

Pour les immeubles, la somme à verser au titre de la régularisation est égale au montant de la taxe antérieurement déduite diminuée d'un vingtième par année civile ou fraction d'année civile pour les biens acquis depuis le 1^{er} janvier 1996.

En pratique, pour les redevables du régime du réel normal, la régularisation doit être mentionnée distinctement (ligne « TVA antérieurement déduite à reverser » de l'imprimé CA3).

Source : Mémento pratique Francis Lefebvre ; fiscal 2007

Document 1

à rendre avec la copie

Tableau de répartition des charges

Charges à répartir		Frais administratifs et généraux	Activité « huîtres »	Activité « coques »
Nature	Montants			
Répartition primaire :				
Totaux après répartition primaire				
Répartition secondaire :				
Totaux après répartition secondaire				

Document 2

à rendre avec la copie

Tableau des résultats par secteur

	Huîtres	Coques
Produits d'exploitation		
Charges indirectes		
Résultat (en €)		
Résultat (en % des produits)		

Document 3

à rendre avec la copie

Plan d'amortissement

Désignation : Ensemble de cuisson (marmite + operculeuse)

Date d'acquisition : 01/04/2009

Date de mise en service :

Méthode d'amortissement :

Durée d'amortissement :

Années	Base d'amortissement	Taux	Dotation	Cumul	Valeur comptable nette

Document 4

à rendre avec la copie

Tableau de remboursement de l'emprunt (remboursement par annuités constantes)

Nominal : Taux d'intérêt annuel : Montant de l'annuité :					
Années	Capital dû avant échéance	Annuités			Capital dû avant échéance
		Intérêts	Capital	Total	

Document 5

à rendre avec la copie

Tableau de comparaison de financement

1) EMPRUNT SUR 5 ANS	
	Montants
Apport personnel	
Remboursement de capital	
Intérêts	
TOTAL DES SORTIES BRUTES	
Economies fiscales sur amortissements(a)	
Economies fiscales sur intérêts(a)	
TOTAL DES SORTIES NETTES	

2) CREDIT BAIL SUR 5 ANS	
	Montants
Loyers	
Rachat	
TOTAL DES SORTIES BRUTES	
Economies fiscales sur loyers (a)	
TOTAL DES SORTIES NETTES	

(a) : le taux de l'impôt est de 33,1/3%

Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case à droite

0010

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES

OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)			OPÉRATIONS NON IMPOSABLES		
01	Ventes, prestations de services		04	Exportations hors CE	0032
02	Autres opérations imposables	0981	05	Autres opérations non imposables	0033
03	Acquisitions intracommunautaires	0031	06	Livraisons intracommunautaires	0034
	(dont ventes à distance et/ou opérations de montage		6A	Livraisons de gaz naturel ou d'électricité non imposables en France	0029
3A	Livraisons de gaz naturel ou d'électricité imposables en France	0030	07	Achats en franchise	0037
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujéti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts)	0040	7A	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujéti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts)	0043
3C	Régularisations	0036	7B	Régularisations	0039
	(Important : cf. notice)			(Important : cf. notice)	

B DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER

TVA BRUTE		Base hors taxe	Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine			
08	Taux normal 19,6 %	0206	
09	Taux réduit 5,5 %	0105	
9B		
Opérations réalisées dans les DOM			
10	Taux normal 8,5 %	0201	
11	Taux réduit 2,1 %	0100	
12		
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)			
13	Ancien taux	0900	
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)	0950	
15	TVA antérieurement déduite à reverser		0600
La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % continuant d'être déclarées sur l'annexe 3310 A.		16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 15)
		17	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires
		18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco

TVA DÉDUCTIBLE

19	Biens constituant des immobilisations	0703	
20	Autres biens et services	0702	
21	Autre TVA à déduire	0059	
	(dont régularisation sur de la TVA collectée [cf. notice]		
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration	8001	
23	Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période si il est différent de 100 %		
	<input type="text"/> %	24	Total TVA déductible (lignes 19 à 22)

CRÉDIT

25	Crédit de TVA (ligne 24 – ligne 16)	0705	
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	8002	
27	Crédit à reporter (ligne 25 – ligne 26)	8003	
	(Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)		
Attention! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.			
		28	TVA nette due (ligne 16 – ligne 24)
		29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A
		30	Sommes à imputer, exprimées en euros, y compris acompte congés
		31	Sommes à ajouter, exprimées en euros, y compris acompte congés
		32	Total à payer (lignes 28 + 29 – 30 + 31)
			(Noubliez pas de joindre le règlement correspondant)

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel. Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (cf. notice de la déclaration CA3).